

**ACTION SOCIALE**

## INFO RESTAURATION

Le cout des repas dans le cadre de la restauration collective augmente sensiblement. De nombreux facteurs impactent le cout de reviens.

Le prix des denrées, la loi qui désormais oblige les prestataires à proposer un pourcentage de denrées bio et l'approvisionnement en circuit court sont en partie en cause.

D'autre part le nombre de repas est en baisse (télétravail, absence covid...) ce qui renchérit le cout unitaire.

Les prestataires ont demandé l'application de la revalorisation prévue au contrat sur les sites d'Athis Mons, Farman, Bordeaux, Aix et Reims.

**Le CCAS a validé le principe de prendre entièrement l'augmentation sur le budget de l'Action Sociale.  
Le reste à charge pour les agents sera inchangé !**

En parallèle la commission de restauration du CCAS va continuer à travailler pour l'amélioration de la restauration collective au bénéfice de tous les agents de la DGAC et MTO.

Un point sera présenté au CCAS en fin d'année 2022.

Une augmentation de la PIM (Prestation Interministérielle) repas a été également décidée au niveau Fonction Publique selon les critères suivants :

- augmentation du montant de la PIM-repas de 1,29 € à 1,38 € ;
- relèvement de l'indice plafond applicable à cette PIM-repas afin de rendre éligibles tous les agents de l'État dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 534, contre 480 actuellement.

FO continuera à défendre une action sociale équitable au profit de tous les agents.

